



Frédéric SANCHEZ
Président de la CREA
14-bis avenue Pasteur
BP-589
76006 ROUEN Cedex 1.

Sahurs le 26/09/2012.

Lettre recommandée.

Objet : **Réunion publique du 24/09/2012 - SCoT de la CREA.**
Projet d'implantation de ferme photovoltaïque sur les berges de Seine.

Monsieur Le Président,

Lors de la réunion publique du lundi 24/09/2012 permettant aux élus et habitants de s'exprimer sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), futur document de référence pour l'urbanisme des communes et en particulier le PLU, j'ai évoqué un sujet d'actualité contesté par une majorité d'habitants, d'élus et riverains des communes de la vallée de Seine, Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont soit : le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les berges de Seine le long du chemin de halage, sur les anciennes chambres de dépôts des boues de dragages du fleuve.

Cette réunion publique n'était pas le lieu où nous pouvions nous exprimer et donner un explicatif détaillé du projet de manière à en débattre, et c'est dans ce respect de la prise de parole donnée au public que mon intervention, rappelant le projet mené par le GPMR, était brève.

Votre réponse apportée était aussi brève "ce projet n'obtient pas le consensus de tous" et ne précisait pas une volonté du groupe de travail opérant sur le SCoT, d'avoir une réflexion sur le sujet.

Ce courrier a pour objet de bien "cadrer" la position de notre Association face au projet en cours et de vous demander Monsieur le Président, l'orientation que vous comptez prendre lors de l'élaboration des différentes étapes de travail à venir pour "La CREA – demain 2030".

Lors de la discussion, il nous était dit, que le territoire était déficitaire en matière de développement d'énergies renouvelables et qu'un effort devait être effectué dans ce domaine et aussi que la priorité du SCoT serait "d'empêcher le grignotage des espaces agricoles".

Sans remettre en question ce constat, nous observons que les différents projets implantés dans le département comme dans la métropole, sont en dehors de toute activité urbaine et dans le respect d'un environnement existant.

Un exemple avec le parc solaire de Veules-les-Roses.

Le PADD qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme en fixant des objectifs en matière d'équilibre environnementaux (protection et valorisation des espaces agricoles et forestiers – préservation des zones humides, faunistiques et floristiques – respect des zones et sites classés) se doit d'être le schéma directeur d'une qualité de vie des habitants de cette boucle de Seine regroupant les communes de Sahurs, Moulineaux, La Bouille et Caumont.

Le diagnostic territorial met en évidence 6 enjeux pour le territoire de la CREA parmi lesquels "conjuguer aménagement et environnement".

Notre Association rappelle qu'elle est **favorable au développement de telles énergies renouvelables** à condition que ce type de projet soit en cohérence avec une véritable politique de conservation d'une qualité urbaine et paysagère du cadre de vie des habitants concernés par une telle implantation.

Le PADD étant le futur schéma directionnel et d'orientation du PLU des communes de la CREA, nous vous rappelons que la commune de Sahurs procède actuellement à une modification de son POS en PLU avec un projet majeur attaché à cette démarche, l'implantation d'une ferme photovoltaïque sur les berges de Seine.

Nous vous demandons en votre qualité de Président de la CREA, de bien vouloir tenir compte lors de l'élaboration du PADD et du DOO le refus des habitants, de voir implanter une centrale photovoltaïque le long des berges de Seine sur la commune de Sahurs, fait condamnant un équilibre environnemental actuel et remettant en cause la protection comme la valorisation des espaces agricoles dans cette boucle de Roumare.

L'association et moi-même restons à votre disposition pour toute concertation et discussion sur le développement des énergies renouvelables, tel que nous l'imaginons pour le territoire de la CREA.

Notre Association souhaitant connaître votre point de vue et l'orientation que sera donnée pour élaborer le SCoT priorité de la CREA,

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire Monsieur le Président, en mes salutations respectueuses.

Pierre LEBRUN, Président.